



Communiqué de presse
30 juin 2022

Label « Villes et Villages Fleuris » 2022 en Côte d'Or

Lancement des tournées de la commission départementale de valorisation paysagère le 1^{er} juillet

En ce début de saison estivale, cap sur l'édition 2022 des tournées des « villes et villages fleuris » de la commission départementale de valorisation paysagère.

Un succès florissant

La Côte-d'Or compte **329 communes engagées dans le Club de la valorisation paysagère**, dont 65 labellisées « Villes et Villages Fleuris » ; ce succès témoigne de la volonté du Département de développer la qualité de son cadre de vie.

Cette année, **Côte-d'Or Attractivité accompagne 47 communes** dans leur démarche de candidature au label « Villes et Villages Fleuris », notamment grâce au soutien du groupe Dijon-Céréales (partenaire de cette mission depuis 24 ans).

De même, pour optimiser cette action d'accompagnement, Côte-d'Or Attractivité poursuit ses partenariats avec la commission de valorisation paysagère, le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Une mutualisation des forces pour un travail efficace

Depuis 8 ans, **Côte-d'Or Attractivité et Bourgogne Franche-Comté Tourisme** mutualisent leurs moyens pour gérer le label « Villes et Villages Fleuris », en attribuant conjointement la 1^{ère}, 2^{ème} et la 3^{ème} fleur.

Les communes déjà labellisées (1, 2 ou 3 fleurs) seront contrôlées dans le cadre des tournées départementales du 1^{er} au 18 juillet prochain. Les candidats à la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} fleur seront visités par le jury conjoint le 28 juillet 2022.

Le programme de juillet

Le jury départemental visitera **une centaine de communes parmi les plus actives** dans le domaine de la valorisation paysagère, à savoir celles qui :

- sont labellisées ;
- ont un jardinier qui a suivi le stage Côte-d'Or Attractivité/CNFPT ;
- ont un représentant qui a participé aux « Rendez-vous de la valorisation paysagère » organisés par Côte-d'Or Attractivité et le CAUE ;
- ont une action à destination des enfants (« les petits jardiniers de Côte-d'Or ») ;
- sont pressenties au label national ;
- sont de nouvelles communes inscrites au Club valorisation paysagère.

Réparti sur 19 tournées journalières, avec 2 équipes par jour, le programme du jury départemental est à la hauteur de ses objectifs : déterminer le palmarès 2022 des Trophées départementaux de la valorisation paysagère et identifier les communes candidates au label « Villes et Villages Fleuris » pour 2023.

La remise des Trophées départementaux de la valorisation paysagère se déroulera à la mi-décembre, dans le cadre du Salon des Maires de Dijon.